

**Compte rendu  
de la réunion tenue  
à la salle du Club optimiste  
de Sainte-Sophie**

**le 15 décembre 2011**

Préparé par



5524 Saint-Patrick, suite 378  
Montréal (Québec) H4E 1A8

## TABLE DES MATIÈRES

1	ACCUEIL DES PARTICIPANTS.....	1
2	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR .....	1
3	ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 14 SEPTEMBRE 2011 ...	1
4	SUIVI DE LA CONCENTRATION DE ZINC DANS LES EAUX DE LIXIVIATION .....	2
5	ACTIONS DE SUIVI.....	6
5.1	Dimensions d'une unité cubique des usines d'Enerkem .....	6
5.2	Demande de modifications aux décrets.....	7
1.1	Recrutement d'un nouveau membre du CVSS.....	7
6	RAPPORT D'ACTIVITÉS.....	9
6.1	Registre des plaintes .....	9
6.2	Visites du site Internet .....	9
6.3	Contrôle des goélands.....	9
7	QUOI DE NEUF AU LIEU D'ENFOUISSEMENT DE SAINTE-SOPHIE : L'AMÉNAGEMENT DE NOUVELLES CELLULES .....	11
8	REPORTAGE DE L'ÉMISSION LES TESTEURS (VRAK.TV) SUR LE MÉTIER DE FAUCONNIER.....	12
9	DIVERS.....	13
10	PROCHAINE RÉUNION .....	14

## **Liste des annexes**

- Annexe 1 Liste des présences
- Annexe 2 Lettre de remerciement de M. Delisle
- Annexe 3 Ordre du jour
- Annexe 4 Carte du site d'enfouissement de Sainte-Sophie
- Annexe 5 Registre des visites sur le site Internet
- Annexe 6 Photos des travaux d'aménagement de la nouvelle cellule

Les annexes sont présentées dans un document joint.

## 1 ACCUEIL DES PARTICIPANTS

Au nom de Waste Management (WM), M. Hugues Vincelette, coordonnateur des relations communautaires souhaite la bienvenue aux participants.

Mme Beaubien rappelle la transition d'équipe au sein de *Transfert Environnement* et invite les participants à prendre connaissance de la lettre de remerciement adressée par M. Delisle aux membres et aux représentants du Comité.

La liste des présences se trouve à l'Annexe 1.

La lettre de M. Delisle se trouve à l'Annexe 2.

## 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est présenté pour son adoption.

M. Vincelette demande à compléter le point « recrutement d'un nouveau membre du CVSS » pour faire le suivi des confirmations de l'intérêt des membres souvent absents à poursuivre leur participation au sein du Comité.

M. Vincelette demande également à ajouter un point « Contrôle des goélands » à la section « Rapport d'activités » de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est ainsi accepté par les participants et figure à l'Annexe 3.

## 3 ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 14 SEPTEMBRE 2011

Aucune modification n'est demandée; le compte rendu de la réunion du 14 septembre 2011 est adopté à l'unanimité.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>J'ai pris connaissance de la technologie développée par Enerkem grâce au dernier compte rendu. Il est agréable de constater que WM encourage le développement de technologies innovantes de gestion des matières résiduelles.</i>	

## 4 SUIVI DE LA CONCENTRATION DE ZINC DANS LES EAUX DE LIXIVIATION

M. Lacombe rappelle que WM recherche présentement des solutions durables pour diminuer la concentration du zinc dans les eaux de lixiviation.

À l'aide d'une carte, M. Lacombe indique la position du bassin d'accumulation, du réacteur biologique séquentiel (RBS), du bassin de post-égalisation et celle du bassin de polissage à partir duquel les eaux sont pompées dans la rivière Jourdain. Il explique que les eaux de lixiviation sont traitées par le RBS, dans lequel des bactéries produisent des réactions biologiques qui assurent le traitement de l'eau. La carte est présentée à l'Annexe 4.

Les agitateurs, présentés lors de la dernière rencontre, ont été placés à l'entrée du bassin d'accumulation pour évacuer le CO<sub>2</sub> et ainsi augmenter le pH de l'eau. L'augmentation du pH permet en effet de transformer le zinc sous forme soluble en zinc sous forme solide. Le zinc sous forme solide précipite, c'est-à-dire qu'il se dépose au fond du bassin ce qui permet alors de le collecter. Ce processus d'aération nécessite un climat doux pour être efficace ; il a donc été mis en place de juillet à septembre 2011.

Au mois d'août, WM a entamé, en collaboration avec une firme spécialisée, des recherches pour trouver une solution permanente au problème. La firme recrutée a prélevé des échantillons et réalisé des essais en laboratoire qui consistaient à étudier les effets de différents dosages de produits chimiques pour différents pH de l'eau.

Les conclusions de ces recherches ont été présentées à WM en novembre. Un traitement tertiaire, réalisé avant le rejet de l'eau dans le bassin post-égalisation, est la solution la plus appropriée car il permettrait de bénéficier de la chaleur de l'eau qui sort du RBS.

Le traitement tertiaire consiste en un ajout de soude caustique et d'un agent coagulant. La firme effectue présentement des essais sur le terrain pour préciser le type d'agent coagulant nécessaire. Une fois ces essais terminés, WM adressera une demande d'autorisation au MDDEP pour intégrer ces nouvelles étapes au traitement des eaux de lixiviation.

Au cours de sa présentation, les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
La carte indique un troisième bassin à côté du bassin de post-égalisation et du bassin de polissage, à quoi correspond-il?	Il s'agit d'un bassin aéré. Lors de la mise en place du RBS en 2005, un traitement d'aération des eaux de lixiviation était nécessaire avant leur entrée dans le RBS. Ce

Questions ou commentaires	Réponses
	traitement n'est désormais plus requis.
L'ajout de soude caustique et de coagulant constitue-t-il le traitement tertiaire recommandé par la firme spécialisée?	<p>En effet, il s'agirait du traitement tertiaire recommandé, à savoir que la soude caustique augmente le pH de l'eau, tandis que le coagulant facilite la précipitation du zinc.</p> <p>Les bactéries présentes dans le RBS ne supportent pas un pH au dessus de 8, donc on effectue l'augmentation du pH dans un bassin subséquent, situé en aval.</p>
<i>À quelle fréquence WM devra-t-elle nettoyer le bassin?</i>	Il faudra procéder au nettoyage du bassin tous les ans, afin de retirer la boue qui se sera déposée au fond.
<i>Où est éliminée la boue récupérée au fond du bassin?</i>	Auparavant, WM traitait les boues sur le site puis les envoyait au front de déchets. Cependant, WM a besoin de savoir quelle est la concentration réelle de zinc dans les boues pour s'assurer de ne pas retrouver à nouveau de forte présence de zinc dans les eaux de lixiviation. WM envisage donc de faire appel à une firme spécialisée pour ramasser, déshydrater et disposer de cette boue.
<i>Où finissent ultimement ces boues, une fois prises en charge par ces firmes spécialisées?</i>	M. Lacombe indique qu'il existe des plateformes de traitement spécifique pour ces boues et propose de revenir avec un complément d'information à la prochaine rencontre.
<i>Quel sera l'effet du rejet de soude caustique et de coagulant dans la rivière Jourdain ?</i>	M. Lacombe indique que la soude caustique et le coagulant sont des produits couramment employés pour le traitement des eaux et qui n'ont pas d'effet négatif sur les cours d'eau. Il ajoute que la quantité de ces produits ajoutée par rapport au volume de la rivière Jourdain est très minime.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>La soude caustique est-elle similaire à l'hypochlorite de sodium utilisé pour l'entretien des piscines?</i>	La soude caustique est différente de l'hypochlorite de sodium. Il s'agit bien d'une base de sodium (dont le symbole en chimie est Na), plus précisément du NaOH. Par exemple, le sel de table est du NaCl, du chlorure de sodium.
<i>Quel sera l'effet de ces opérations sur le pH de la rivière Jourdain?</i>	Le pH de l'eau rejetée à la rivière Jourdain sera toujours conforme aux exigences réglementaires, c'est-à-dire qu'il sera toujours compris entre 6,0 et 9,5.
<i>Quel est le débit des eaux dans la rivière Jourdain? WM dispose-t-il d'un compteur de débit pour connaître cette donnée?</i>	WM est autorisée à rejeter 1000 m <sup>3</sup> /jour dans la rivière, mais adapte son rejet en fonction des périodes d'étiage de la rivière Jourdain. Les objectifs environnementaux spécifiques à la rivière Jourdain ont d'ailleurs été définis en tenant compte de ces périodes d'étiage.  WM se base sur les données d'une station d'enregistrement du débit dans la rivière Achigan pour estimer le débit de la rivière Jourdain et adapter en conséquence son débit de rejet. WM dispose effectivement d'un compteur pour connaître son débit de rejet.
<i>Les aérateurs seront-ils remis en place cet été?</i>	WM n'envisage pas de recourir à nouveau aux aérateurs puisque la soude caustique assurera l'augmentation du pH de l'eau.
<i>Quel type de coagulant utiliserez-vous?</i>	Le choix du coagulant n'est pas encore définitif. Les essais s'effectuent présentement avec du sulfate ferrique mais un autre type pourrait être choisi si les résultats ne sont pas concluants.

Questions ou commentaires	Réponses
<p><i>Cette problématique de la forte concentration en zinc est-elle propre au site de Saint-Sophie ou y êtes-vous confronté dans vos autres sites?</i></p>	<p>M. Lacombe indique qu'il a eu l'occasion d'échanger sur cette problématique avec des collègues américains. Ces derniers lui ont indiqué que la norme aux États-Unis était de 0,5 mg/ litre contre 0,07 mg/ litre au Québec. La norme est donc plus sévère au Québec.</p> <p>M. Lacombe précise qu'il évalue toutes les hypothèses pour en chercher la cause. Cette problématique pourrait être due à la présence de sols faiblement contaminés dans les déchets qui aurait un impact sur le lixiviat. Cependant, il est difficile d'avoir des certitudes car la composition du lixiviat est très variable et très difficile à prévoir.</p>
<p><i>Les sols contaminés peuvent-ils être acceptés dans les sites d'enfouissement au Québec?</i></p>	<p>WM peut recevoir des sols contaminés d'un certain type (faiblement contaminés) et est autorisé à s'en servir pour recouvrir les matières résiduelles, à la place du sable. Par ailleurs, il existe des sites d'enfouissement spécifiques pour les sols plus fortement contaminés, dont l'un est situé à Mascouche.</p>
<p><i>WM envisage-t-elle d'être plus sévère vis-à-vis des sols contaminés acceptés au site de Sainte-Sophie?</i></p>	<p>M. Lacombe explique que les sols contaminés acceptés sur le site respectent les normes environnementales. WM n'envisage donc pas de modifier ses critères mais plutôt de trouver des solutions alternatives (amendement, traitement des eaux) pour permettre d'en disposer de façon efficace.</p>
<p><i>Pourquoi l'eau est-elle orange dans le ruisseau proche du site?</i></p>	<p>Cela est dû à la nature ferreuse du sol dans la région. Au contact d'oxygène et d'eau, le fer contenu dans le sol et/ou les bactéries ferreuses présentent dans l'eau produisent une masse gélatineuse orangée. Ce phénomène est naturel et n'est pas relié à la présence du site.</p>

**ACTIONS DE SUIVI :**

- Documenter le traitement des boues du système de traitement d'eau : traitement, enfouissement, compagnies, etc.
- Faire le suivi de la demande d'autorisation au Ministère pour intégrer le traitement tertiaire des eaux de lixiviation au processus de traitement.

## 5 ACTIONS DE SUIVI

### 5.1 Dimensions d'une unité cubique des usines d'Enerkem

M. Vincelette explique qu'il disposera des dimensions d'une unité cubique des usines Enerkem pour la prochaine rencontre. Il précise par ailleurs qu'une unité cubique des usines peut traiter 100 000 tonnes de déchets et produire 36 000 000 litres d'éthanol.

Il présente par la suite un article de presse informant que l'usine d'Enerkem à Edmonton a bénéficié d'un investissement de 15 millions de dollars en partie attribué par WM. Il précise que cette usine constitue un projet pilote à grand déploiement puisqu'Enerkem ne disposait pour l'heure que d'usines à petite échelle à Sherbrooke et Westbury.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite soulevés.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>D'où provient l'énergie qu'utilise Enerkem pour transformer ces déchets? Quel est le bilan énergétique des usines?</i>	M. Vincelette indique qu'il se procurera les réponses auprès de Mme Lamarre et les communiquera à la prochaine rencontre.

**ACTIONS DE SUIVI :**

- Indiquer les dimensions d'une unité cubique d'une usine d'Enerkem
- Indiquer le type d'énergie utilisée par les usines d'Enerkem et leur bilan énergétique

## 5.2 Demande de modifications aux décrets

M. Lacombe rappelle que WM a déposé au MDDEP une demande de modifications aux décrets en juin 2011. Il explique que WM est présentement dans un processus d'information avec le Ministère, afin de répondre à ses questions. Une fois que toutes les questions du Ministère auront trouvé une réponse, ces communications laisseront place à l'étape d'approbation de la demande par le conseil des ministres.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite soulevés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que la demande de modifications aux décrets inclut la demande d'intégration de l'ajout de soude caustique et de coagulant au traitement des eaux de lixiviation?</i>	La demande adressée au Ministère concerne seulement les trois derniers décrets en lien avec les agrandissements de zones du site. Elle vise la fusion de ces décrets, avec l'intégration de quelques modifications. Le suivi de la concentration du zinc dans les eaux de lixiviation est visé par un autre décret, au niveau régional.

### **ACTION DE SUIVI :**

- Effectuer le suivi de la demande de modifications aux décrets

## 1.1 Recrutement d'un nouveau membre du CVSS

M. Vincelette rappelle le départ de M. Doré du Comité et la démarche de recrutement d'un nouveau membre. Il indique avoir contacté le Conseil Régional de l'Environnement, qui ne pouvait se rendre disponible pour participer aux rencontres du Comité. Il a ensuite contacté AbriNord, l'organisme du bassin-versant de la rivière du Nord, qui a précisé qu'il n'était pas l'organisme le plus approprié à siéger sur le Comité puisque le site de Sainte-Sophie de WM appartenait au bassin versant de la rivière L'Assomption. M. Vincelette a alors contacté la Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption (CARA), qui a accepté invitation de WM lors de son dernier conseil d'administration. Le Comité accueillera donc un nouveau membre de la CARA à la prochaine rencontre.

M. Vincelette explique qu'il a également effectué des appels pour confirmer l'intérêt des membres du Comité souvent absents à poursuivre leur participation. Il explique que M. Roy, représentant de la ville de Saint-Hippolyte, lui a indiqué être trop occupé pour assister aux rencontres. M. Vincelette propose alors à M. Berthiaume d'écrire une lettre à la municipalité de Saint- Hippolyte pour trouver un remplaçant à M. Roy. M. Vincelette indique que les autres membres contactés ont tous confirmé leur intérêt à faire partie du Comité, leur absence étant due à un mauvais concours de circonstances.

**ACTION DE SUIVI :**

- Rédiger une lettre à la Ville de Saint- Hippolyte pour voir au remplacement de M. Roy au sein du Comité.

PAUSE

## 6 RAPPORT D'ACTIVITÉS

### 6.1 Registre des plaintes

M. Vincelette indique que WM n'a pas reçu de nouvelle plainte depuis la dernière rencontre du Comité : il n'y aura donc eu aucune plainte adressée pour l'année 2011.

M. Vincelette souligne que le plan d'intervention pour M. Gauthier, qui a déposé plusieurs plaintes au cours des dernières années, est toujours en vigueur même s'il n'a encore jamais été mis en œuvre.

### 6.2 Visites du site Internet

M. Vincelette rappelle qu'une perte de données pour les mois de juillet, août et septembre a eu lieu à cause du changement de fournisseur et présente les plus récentes statistiques. Les chiffres démontrent une baisse du nombre de visites sur le site Internet, et M. Vincelette indique que l'absence d'alerte odeur pourrait expliquer cette baisse de l'achalandage.

M. Vincelette rappelle que ce suivi statistique vise à confirmer la pertinence du site Internet.

Le tableau du nombre de visiteurs du site Internet figure à l'Annexe 5.

### 6.3 Contrôle des goélands

M. Vincelette annonce que le 12 octobre 2011, un employé de WM en charge de l'effarouchement des goélands s'est blessé avec son matériel. Le 14 décembre, un rapport d'armurier sur cet accident a permis d'identifier de nouvelles mesures de prévention des blessures. Cet accident a entraîné une interruption temporaire des mesures d'effarouchement, et WM a alors constaté un retour progressif des goélands au nombre de 1000 à 1300.

D'autre part, M. Vincelette indique que WM a tenu une rencontre avec le fauconnier du site et que les résultats de son travail n'ont pas été aussi concluants qu'attendus. Cependant, ces résultats doivent encore être confirmés.

M. Vincelette conclut en indiquant que les résultats finaux de l'étude menée par l'équipe du professeur Giroux de l'Université du Québec à Montréal devraient être rendus disponibles en janvier 2012 et que WM compte effectuer une nouvelle demande au Ministère en 2012 pour obtenir un nouveau permis d'abattage sélectif.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Les goélands quittent-ils le site pendant l'hiver?</i>	Les goélands sont moins présents à cause de la neige mais ils ne quittent pas tous la région.
<i>WM a-t-elle procédé à de l'abattage cet automne?</i>	Non, il n'y a eu aucune opération d'abattage depuis le 12 octobre 2011.
<i>Les résultats discutables du travail du fauconnier signifient-ils que les opérations d'abattage sélectif sont plus efficaces?</i>	L'abattage sélectif est en effet plus efficace que le travail du fauconnier. Cependant, le Service canadien de la faune ne semble pas favorable à renouveler les autorisations d'abattage sélectif, WM a vu sa demande d'autorisation refusée pour le site de Saint-Nicéphore. WM recherche donc des solutions alternatives à l'abattage.
<i>Combien de sites d'enfouissement au Québec pratiquent l'abattage sélectif?</i>	M. Lacombe ne connaît pas cette information et propose de revenir avec à la prochaine rencontre.
<i>Les sites d'enfouissement qui rencontrent ces problèmes de goélands sont-ils tous des sites en milieu semi-urbains?</i>	M. Lacombe explique que les sites touchés se caractérisent plutôt par la présence d'un plan d'eau à proximité. Il se propose de donner une réponse plus complète à la prochaine rencontre.

**ACTIONS DE SUIVI :**

- Présenter les résultats finaux de l'étude du professeur Giroux de l'Université du Québec à Montréal
- Indiquer combien de sites au Québec pratiquent l'abattage de goélands.
- Indiquer les caractéristiques de sites confrontés à une problématique de goélands.

## 7 QUOI DE NEUF AU LIEU D'ENFOUISSEMENT DE SAINTE-SOPHIE : L'AMÉNAGEMENT DE NOUVELLES CELLULES

M. Lacombe rappelle que les travaux d'installation de la première cellule de la zone 5, autorisée par décret en 2009, sont désormais terminés. En voici la présentation sommaire :

- Hiver 2010 : travaux d'excavation
- Été 2011 : réception et installation des membranes.

Les membranes se présentent sous forme de rouleaux de 22 pieds de large et 150 mètres long. Les rouleaux sont installés au sol, se chevauchent les uns les autres sur 6 pouces et une soudure assure l'étanchéité du recouvrement. Des contrôles de qualité des soudures sont effectués tout au long des opérations.

- Automne 2011 : Pose de la couche de pierre drainante de 0,5 mètre d'épaisseur.

Selon les prévisions de WM, la nouvelle cellule devrait être mise en service au printemps 2012. Elle présente une capacité de stockage de 600 000 m<sup>3</sup> de matières résiduelles.

Les photographies des travaux de l'aménagement de la nouvelle cellule sont disponibles à l'Annexe 6.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Les membranes proviennent-elles des États-Unis?</i>	Les membranes sont produites au Québec.
<i>De quel type de pierre est constituée la couche drainante?</i>	Il s'agit de pierres granitiques et non de pierres calcaires comme on en trouve aux alentours du site, car les pierres calcaires réagissent avec les eaux de lixiviation et s'effritent. Les pierres granitiques sont donc plus indiquées.
<i>L'eau qui se dépose au fond de la cellule est-elle de l'eau de pluie?</i>	L'eau qui se dépose au fond de la cellule est de l'eau de pluie qui percole à travers les déchets accumulés et se dépose au fond.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Au rythme actuel d'exploitation, dans combien d'années la cellule sera-t-elle pleine?</i>	Tout dépend du rythme d'exploitation mais si le rythme actuel se maintient, il faudra environ un an pour la remplir.
<i>Pourquoi y a-t-il moins d'entrées de matières résiduelles au site de Sainte-Sophie?</i>	WM est une compagnie de services privée qui soumissionne pour des contrats. Il se trouve que WM a obtenu moins de contrats lors de ses dernières soumissions.
<i>WM dispose d'une autorisation d'exploitation pour 10 ans : cela signifie-t-il que vous allez construire 10 cellules puisqu'une cellule se remplit en un an?</i>	WM ne va pas forcément construire 10 cellules, le nombre et le design des cellules seront ajustés en fonction des besoins actuels et futurs.

## 8 REPORTAGE DE L'ÉMISSION LES TESTEURS (VRAK.TV) SUR LE MÉTIER DE FAUCONNIER

M. Vincelette indique que l'émission *Les testeurs*, qui s'adresse à un jeune public, s'est intéressée au métier de fauconnier et s'est rendu sur le site de Sainte-Sophie pour réaliser un reportage. L'émission sera diffusée le 23 février 2012 à 18h00. Un rappel sera fait aux membres du CVSS par courriel.

M. Vincelette annonce également qu'un reportage a été réalisé au site d'enfouissement de Saint-Nicéphore. L'émission présentait les travaux universitaires en cours pour optimiser le recouvrement des cellules en vue de limiter les émissions fugitives de méthane. Le reportage a été diffusé le 6 décembre 2011 en soirée dans l'émission *Le code Chastenay*. L'émission peut être visualisée en suivant le lien suivant : <http://video.telequebec.tv/video/9244/des-bacteries-mangeuses-de-gaz-a-effet-de-serre>

### **ACTION DE SUIVI :**

- Effectuer un rappel par courriel aux membres du Comité pour annoncer l'émission *Les testeurs* du 23 février 2012.

## 9 DIVERS

Plusieurs questions et commentaires sont soulevés par les membres du Comité :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>De nouvelles visites du site sont-elles envisagées, pour présenter la nouvelle cellule?</i>	<p>WM n'a pas tenu de porte ouverte en 2011 car cet évènement avait connu peu de fréquentation. Cependant, WM rappelle que les visites du site sont encouragées et sont organisées sur demande en contactant M. Vincelette.</p> <p>M. Lacombe rappelle également que le Comité a la possibilité de demander à visiter le site.</p>
<i>À la suite de l'incendie qui s'était déclenché sur le site, une réflexion avait été entamée sur la sécurisation de l'accès au site, qu'en est-il?</i>	<p>M. Lacombe tient à rappeler que l'incendie n'avait pas de lien avec la sécurité au site. Il explique qu'une barrière a été installée, il y a deux ou trois ans, à l'entrée du site pour limiter l'accès des véhicules.</p> <p>Il précise également que les entrepreneurs de la compagnie disposent d'une entrée distincte de celle des camions de déchets et que la procédure d'accès est efficace.</p> <p>M. Lacombe propose de faire le suivi de la sécurisation de l'accès au site lors de la prochaine rencontre.</p>
<i>Les membres du Comité tiennent à faire savoir à M. Delisle qu'ils apprécient sa lettre de remerciement et le remercient de sa participation au Comité.</i>	

### **ACTIONS DE SUIVI :**

- Offrir une visite du site d'enfouissement aux membres du Comité au courant de l'année 2012.
- Faire le suivi des actions mises en place afin de sécuriser l'accès au site d'enfouissement.

## 10 PROCHAINE RÉUNION

M. Vincelette remercie encore une fois les membres du Comité pour leur participation à la rencontre.

Il est convenu que la prochaine rencontre du Comité de vigilance aura lieu le 29 mars 2012, à compter de 19h00.

Les points de l'ordre du jour ayant tous été traités, la réunion s'est terminée à 20h45.

Élodie Rolland,  
Rapporteuse de la réunion